

Date : 3 juin 2025

Aux étudiants voulant acquérir une vignette de stationnement - année scolaire **2025-2026**

Considérant que le Collège Lionel-Groulx dispose d'un nombre limité d'espaces de stationnement, tous les étudiants intéressés doivent s'inscrire via le site Colnet pour obtenir une participation au tirage d'une vignette de stationnement. Le service ne sera accessible que pour les étudiants qui ont réglé tous leurs frais indiqués à leur état de compte (balance à zéro).

Le tirage des vignettes est basé sur des priorités préétablies, telles que:

- Étudiants locataires aux résidences du Collège;
- Étudiants à l'enseignement régulier;
- Étudiants à la formation continue;
- Les retardataires.

Veillez-vous inscrire au service Colnet Vignette-auto à partir de maintenant, et ce jusqu'au 17 août 2025 à 23h59. Votre inscription vous donne le droit de participer à un tirage au sort qui aura lieu le 18 août 2025.

Conditions à l'inscription :

- Vous ne pouvez pas participer à ce tirage pour un(e) autre étudiant(e);
- Vous devez posséder un permis de conduire;
- Vous devez utiliser un véhicule immatriculé à votre adresse ou à celle de vos parents.

Si vous avez été sélectionné lors du tirage au sort, un avis vous sera transmis le jour même sur Colnet. Vous avez alors jusqu'au 29 août 2025, 16h30, pour payer votre vignette sur Colnet. Vous pourrez venir chercher votre vignette à partir du 21 août 2025 jusqu'au 29 août 2025.

Si vous n'êtes pas sélectionné, votre inscription se retrouvera sur une liste d'attente, ce qui vous permettra de participer au prochain tirage au sort qui aura lieu le 22 septembre 2025.

Soyez attentifs durant cette période.